Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215600016-20251205-DEL2025_140-DE

COMMUNE D'ALLAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice :27
présents :21
votants :27

L'an deux mil vingt cinq
le : cinq décembre
le Conseil Municipal de la Commune d'ALLAIRE (Morbihan) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Jean-François MARY, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 28 novembre 2025

OPERATION ILOT DE LA POSTE-REHABILITATION DU PARKING HONORE LELIEVRE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL

PRESENTS : M. MARY Jean-François,Mme BOCQ Florence, M. BRIAND Nicolas, Mme CAILLET Angélique,Mme CARGOUET Isabelle, Mme DAVIS Anne-Cécile,M.DOUZAMY Bruno, M.GAUTIER Jean-Paul, Mme GELARD Mickaëlle,Mme JAN Sophie,M. Pierre-Alexandre JOLY, M.LEBRUN Jean-Lou, M. LE FOL Yoann, Mme MAHE Séverine, M. MONNIER Julien,M.PANHALEUX Dominique, Mme PARIS Maryse, Mme POTIER Floriane,Mme SCHOTT Virginie,Mme SEROT Isabelle, M.SEILLER Michel.

Mme Maryse ALLARD donne procuration à Mme Angélique CAILLET
Mme Marie-Hélène DEGRES donne procuration à Mme Isabelle SEROT
M.Claude DEQUI donne procuration à M.Bruno DOUZAMY
Mme Marie-Laure FAUVEAU donne procuration à M.Yoann LE FOL
M. Pascal NOURY donne procuration à M.Jean-Paul GAUTIER
M.Fabien RACAPE donne procuration à M. Jean-François MARY

Secrétaire de séance : Mme Floriane POTIER

***VU** les articles L. 2331-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;*

***Vu** l'instruction du 3 mars 2025 relative aux règles d'emploi des dotations d'investissement (DETR/DSIL 2025-2026) ;*

***Vu** la circulaire du préfet du Morbihan relative à la DSIL 2026 ;*

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre du plan d'actions « Allaire 2035 – Revitalisation du bourg », une étude de faisabilité pré-opérationnelle a été réalisée par le groupement COBA La commune d'Allaire, labellisée **Petites Villes de Demain (PVD)**, bénéficie ainsi d'un accompagnement spécifique pour renforcer son attractivité et ses fonctions de centralité territoriale. Cette étude s'appuie sur une première analyse des mobilités douces menée par le cabinet Quarta, le plan de référence établi en 2019 et l'expertise du CAUE.

Elle porte notamment sur la programmation des aménagements de l'îlot de la Poste et du parking Honoré Lelièvre avec le développement d'une offre de logements et l'adaptation des stationnements aux besoins du pôle médical et des commerces.

Parking Honoré Lelièvre

La première phase d'intervention prévoit la réhabilitation du parking Honoré Lelièvre (parking du cimetière), sur une superficie de 2 315 m². Le projet consiste en la création d'un parking de 79 places. Un système de circulation douce sera également mis en place pour assurer la sécurité et le confort des usagers.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215600016-20251205-DEL2025_140-DE

Ce parking constitue un élément indispensable à la poursuite du projet global d'aménagement du secteur. Il est destiné en priorité à accueillir les usagers du service public, en particulier ceux fréquentant le pôle médical, les commerces et les services.

Les objectifs de cette opération sont d'optimiser la capacité de stationnement sur ce site central pour répondre à l'ensemble des usages, d'améliorer sa qualité par un renforcement végétal et l'intégration de bornes de recharge pour véhicules électriques, et de privilégier une performance écologique accrue.

Les emplacements (hors voiries) adopteront des revêtements perméables favorisant l'infiltration des eaux pluviales et la désimperméabilisation des sols, complétés par des îlots paysagers et arbres à grand développement pour renforcer la biodiversité et limiter les îlots de chaleur, ainsi qu'une conception assurant une continuité et une ouverture avec la nouvelle place publique.

Il convient de préciser qu'il n'y aura pas de création nette de places de stationnement. L'augmentation apparente de la capacité (de 41 à 79 places, soit +38) compense la suppression de places existantes dans des zones destinées à de futurs logements, optimisant ainsi leur relocalisation et accompagnant l'évolution urbaine du secteur sans accroître l'offre globale

Ilot de la Poste

L'opération « Îlot de la Poste », d'une superficie de 4 635 m², comprend une composante essentielle relative aux travaux de Voirie et Réseaux Divers (VRD) nécessaires à la viabilisation, au fonctionnement et à la desserte de l'ensemble immobilier prévu.

Ces travaux permettent :

- la réalisation et la mise en conformité des réseaux (eaux usées et pluviales ; réseaux secs ; électricité ; voirie ; cheminements piétons),
- la reprise et l'aménagement des accès, des espaces publics et des stationnements mutualisés,
- l'intégration de solutions écologiques (désimperméabilisation des sols, espaces verts, gestion alternative des eaux pluviales).

L'objectif prioritaire de la commune est d'obtenir un soutien financier en priorité sur cette opération de VRD, indispensable à la réalisation du programme global et à la valorisation de l'entrée de ville. Les travaux de VRD intègrent une amélioration substantielle de la desserte du secteur, la mise en sécurité des usagers, la continuité avec les équipements publics existants, la création ou la rénovation d'infrastructures pour la mobilité douce et la gestion optimisée de l'environnement urbain.

Le reste du projet vise à produire des logements diversifiés qualifiant l'entrée de ville, à compléter le parcours commercial par une nouvelle cellule qualitative, et à animer une place publique en lien architectural avec l'extension de la mairie.

Le projet s'inscrit dans les objectifs de la loi Climat et Résilience, notamment en matière de sobriété foncière, de désimperméabilisation et de préservation de la biodiversité.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215600016-20251205-DEL2025_140-DE

Le programme global comprend la réalisation de 32 logements (14 T2, 13 T3, 6 T4), dont une part pourra être conventionnée en PLAI, PLUS ou PLS, répondant aux besoins en logements sociaux et intermédiaires. Cette diversification de l'offre favorise la mixité sociale et répond à la demande locale.

Parallèlement, l'intégration d'une cellule commerciale en rez-de-chaussée (300 m²) vise à dynamiser l'activité économique locale et à renforcer l'attractivité du centre-bourg.

L'opération privilégie une approche environnementale affirmée : densification raisonnée du foncier sur une superficie limitée préservant la qualité de vie, création de liaisons douces, aménagement durable par des espaces verts et gestion alternative des eaux pluviales, continuité écologique avec le parc existant, place publique centrale, stationnement mutualisé.

La commune bénéficie d'un partenariat avec l'Établissement Public Foncier de Bretagne (EPFB), ayant déjà permis la réalisation de 8 logements sociaux, confirmant ainsi la dynamique et l'engagement de la collectivité en matière d'habitat.

Afin de financer prioritairement les travaux de VRD, la commune d'Allaire entend déposer une demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) au titre de l'exercice 2026.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	
Parking Honoré LELIEVRE				
Travaux d'aménagement Parking Honoré LELIEVRE	270 000.00 €	**DSIL**	**301 455.00 €**	**30%**
Révision 5%	13 500.00 €			
Etudes MOE	32 000.00 €			
Analyses complémentaires (études et diagnostics)	12 000.00 €	AUTOFINANCEMENT	703 395.00 €	70 %
Ilot de la Poste				
Aménagement VRD	346 000.00 €			
Espace public	193 000.00 €			
Aléas/révision	32 350.00 €			
Etude MOE	71 000.00 €			
Etudes et diagnostics	35 000.00 €			
TOTAL	**1 004 850 €**	**TOTAL**	**1 004 850.00 €**	**100%**

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215600016-20251205-DEL2025_140-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **De valider les travaux de réhabilitation du parking Honoré Lelièvre (parking du cimetière)**
- **De solliciter auprès de la Préfecture du Morbihan une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Pour extrait certifié conforme,

Jean-François MARY

Maire d'ALLAIRE

